



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 121448

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. En 2003, un rapport de la Cour des comptes dressait un constat peu reluisant de la gestion de la PJJ. Depuis lors, le ministère a impulsé une politique volontariste de modernisation de la PJJ fondée sur un projet stratégique national. Il apparaît d'ailleurs que la Cour des comptes a, dans son dernier rapport, salué les efforts entrepris pour réformer la direction de la PJJ. Au regard de ces éléments, il lui serait utile d'être plus précisément informée sur les actions que le ministère entend mettre en oeuvre pour persévérer en ce sens, en permettant notamment de mieux adapter les réponses apportées aux situations personnelles de chaque enfant pris en charge.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121448

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3247